

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**TIP** remplace le BEURRE  
IL EST AUSSI BON et CÔTE BEAUCOUP MOINS CHER

Les Grandes Marques Françaises  
"PEUGEOT" "PANHARD"  
Tourisme et Véhicules Industriels  
CONCESSIONNAIRE:  
**G VENANT**  
90 et 90 bis  
— GRANDE-RUE —  
ROUBAIX

ABONNEMENTS	France et Belgique	3 mois	6 mois	1 an
Normal et Hémisphères	85.00	160.00	310.00	
France et Belgique	23.00	43.00	80.00	
Etranger: Tarif A	35.00	68.00	130.00	
Etranger: Tarif B	60.00	100.00	190.00	

ANNONCES... ROUBAIX... 63 à 71, Grande-Rue, Tel. 34 et 1904. Inter. 6.  
TOURCOING... 33, rue Carnot, Tél. 37.  
LILLE... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.  
PARIS... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 08.60.

Chèques POSTAUX 67 LILLE

## Le 'sacrifice' des célibataires en Allemagne

Chacun sait que les difficultés financières sont à l'origine de la crise politique que traversent nos voisins allemands. Trois ministères successifs ont été impuissants à équilibrer le budget soumis au Reichstag. L'absence d'économies, et plus encore, le chômage et les dépenses croissantes d'ordre social, ont causé un déficit de plusieurs centaines de millions de marks, cependant qu'une gestion municipale téméraire a accablé les communes d'une dette nouvelle de plus de sept milliards et demi de marks.

A bout d'expédients, le gouvernement allemand en était venu à demander des ressources exceptionnelles au moyen de décrets-lois instituant des contributions extraordinaires; mais la majorité du Reichstag ayant repoussé cette procédure, on sait que les députés sont actuellement renvoyés devant leurs électeurs. L'application des décrets-lois a donc été suspendue, mais comme elle sera certainement reprise sous une forme ou sous une autre, il est intéressant d'examiner d'un peu plus près cette « ordonnance d'urgence » signée sur la base du fameux article 48 de la Constitution par le Président Hindenburg. Des élections nouvelles ne remplissent point les caisses de l'Etat. Il faudra bien, tôt ou tard, faire à nouveau appel à la « nation imposable »; car, Monarchie ou République, l'Etat ne connaît point d'autre principe d'existence financière que la « maxime fondamentale » énoncée par Vauban dans la Dîme Royale: « Un Etat ne peut se soutenir si les sujets ne le soutiennent ».

Le Reich demande donc un sacrifice à tous les contribuables. Rien de plus juste. Il ne l'est pas moins de proportionner le sacrifice réclamé de chacun, pour soulager les finances publiques. Ce sacrifice prend la forme d'un supplément d'impôt. Il a paru équitable d'en faire porter le poids principal sur deux catégories essentielles: les citoyens assurés d'un revenu stable et suffisant, donc la masse des fonctionnaires civils et des militaires, et ceux qui souffrent le moins des difficultés des temps: les célibataires.

Ces derniers sont, d'après les paragraphes 13 à 15 de l'ordonnance, astreints pour l'année fiscale 1930-31, au paiement d'un impôt supplémentaire de 10 % du montant de leur impôt sur le revenu.

Le législateur allemand entend bien par conséquent faire peser cette année le principal du « sacrifice » sur les citoyens les plus aptes à supporter un accroissement de fiscalité, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la préoccupation d'équilibrer un budget familial. Il est tout à fait équitable que les charges résultant surtout de l'augmentation des dépenses sociales ne retombent point en première ligne sur ceux qui sont appelés à en bénéficier, mais l'on n'aurait guère habilité jusqu'à présent à rencontrer pareil souci chez le législateur.

Les célibataires, au reste, auraient mauvaise grâce à se plaindre. La contribution qui leur est demandée ne constitue qu'une compensation pécuniaire légitime et n'a aucun caractère de pénalisation. N'oublions pas que les anciens montraient envers les citoyens non mariés une autre rigueur. Platon, dans ses Lois, aurait voulu que quiconque négligeait de prendre femme, payât chaque année une amende « afin de lui ôter l'idée que le célibat fut un état comode et avantageux »; et Cicéron, austère avocat, invitait, dans son Traité des Lois, les censeurs « à ne pas souffrir qu'il y ait des célibataires »; on sait enfin qu'Auguste frappa des peines les plus dures les célibataires des deux sexes, les déclarant incapables de recueillir des successions et des legs.

Se sentant du relâchement général des mœurs les lois modernes sont moins dures. Jadis, dit-on, pour imposer confiance au peuple, tout citoyen devait justifier qu'il avait des enfants légitimes. Aujourd'hui le célibataire qui se trouve quille envers la société moyennant une majoration benigne du billet que lui adresse annuellement le contrôleur des contributions, doit trouver la pénitence douce. Car le « sacrifice » exceptionnel qu'on lui demande ne se compare en rien aux « sacrifices » quotidiens que doit faire le père de famille pour élever ses enfants.

Nous assistons en tous cas dans de nombreux pays à une évolution significative. L'Etat n'y peut plus traiter au point de vue fiscal les citoyens sur le plan purement individualiste. Et ne prépare-t-on pas ainsi le temps prochain où dans l'économie générale d'un pays la situation des citoyens sera considérée de plus en plus en fonction de leur situation de famille?

## L'arrivée du Tour de France à Paris



AU PARC DES PRINCES

De gauche à droite: MERVIEL PIERRE ET ANTONIN MAGNE, LEDUCQ (vainqueur du Tour de France), CHARLES PÉLISSIER (vainqueur de huit étapes), MARCEL BIDOT, photographés tandis qu'ils effectuent un tour d'honneur après leur arrivée, dimanche. (W.W.P.)

## La défense des contribuables

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 28 JUILLET 1930.

M. Tardieu a défini hier, avec sa netteté habituelle, les positions respectives du Gouvernement, du Parlement et du public. Il a précisé les conditions de la prospérité à la réalisation de laquelle il s'est attaché en esprit positif et éloigné de toute idéologie. Il s'est élevé contre l'utopie marxiste sans rapport avec les réalités sociales et économiques. Il a, en outre, averti le pays qu'il était temps d'arrêter sur la pente glissante des dépenses électorales.

Ces discours ont été accueillis avec faveur par le public et cela se comprend. Le public, c'est-à-dire tout le monde, est théoriquement représenté par les membres du Parlement; mais il arrive souvent, ainsi que l'a dit hier M. Tardieu, que les représentants du peuple, faute de concevoir leur rôle avec une grande hauteur de vues et le sens des besoins nationaux, défendent plutôt le sort des intérêts particuliers que l'intérêt général. Or, celui-ci est souvent incompatible avec ceux-là. C'est au Gouvernement d'une part et au bon sens du public d'autre part, a déclaré le président du Conseil, qu'il appartient de défendre l'ensemble des citoyens qui sont aussi des contribuables. Car il est clair que, malgré des ligues ou autres organisations dont l'action est forcément limitée, le contribuable anonyme, perdu dans la masse, est dépourvu de tous les secours. La Chambre de 1928 n'a pas su éviter l'écueil qui se dresse devant toutes les assemblées parlantes. M. Tardieu a cité des chiffres impressionnants, montrant qu'il est grand temps de ne plus grever le budget de charges nouvelles. Non seulement le contribuable ne pourrait plus y faire face, mais la politique de prospérité en serait irréparablement compromise. Ce n'est pas à un moment où une crise mondiale de surproduction vient affecter les échanges qu'il convient de grever le prix des produits fabriqués d'impositions supplémentaires.

Ainsi, la croisade en faveur du contribuable annoncée par M. Tardieu est aussi une croisade contre la vie chère. Elle implique que le Gouvernement devra plus que jamais assurer son rôle exécutif, aussi bien à l'égard du Parlement qui ne devra pas sortir de ses attributions que du public dont se réalisent les vœux.

### LA LISTE DURAFOUR EST ELUE A SAINT-ETIENNE

St Etienne, 27 juillet. — Voici le résultat définitif des élections municipales: liste Durafour, ancien ministre, député de la Loire, radical-socialiste, 16.037 voix; liste Meyret, ancien maire de St-Etienne, union républicaine, 11.005 voix; liste Le Griel, avocat communiste; liste Bruyère, 619 voix. Les 36 candidats de la liste Durafour sont élus.

## L'école de Gaillon

(D'un correspondant particulier)

BRUXELLES, 28 JUILLET 1930.

On vient d'élever au camp de Beverloo un monument aux élèves de l'école de Gaillon, morts pour la Patrie. Deux mille élèves ont suivi ces cours d'officiers; trois cent quatre-vingt, soit près de vingt pour cent sont tombés au champ d'honneur. On ignore le nombre exact des invalides, éclopés, malades, qui sont revenus des champs de mort et de triomphe et qui, fidèles à l'esprit magnanime qui leur a été insufflé à l'école, ont repris leur place dans la vie civile, sans forfanterie, avec, peut-être, une tristesse secrète de voir ce qu'a donné la patrie.

Le général Stroobants, au milieu d'un brillant état-major, représentait à l'inauguration le ministre de la Défense nationale. Quelques-unes des paroles qu'il a prononcées sont à retenir.

« On n'aurait pas pu, a-t-il dit, trouver pour ce monument de meilleure place que dans le cadre du camp de Beverloo où viennent séjourner nos régiments chaque année. Ceux-ci en tireront la leçon que leur digne devoir: maintenir et consolider l'édifice national reconstitué par la victoire si chèrement acquise par leurs aïeux. » Puis, cette autre parole qui résume l'idéal que s'était fixé l'école de Gaillon: « La préparation à la guerre n'est pas la guerre, mais la qualité des armées sur les champs de bataille se mesure à la valeur de ses instructeurs ».

Ce fut l'idée maîtresse du général Neuvay, fondateur de l'école. Les débuts de la guerre furent terribles pour le corps des officiers belges. Couverture, chefs et hommes firent leur devoir et supplèrent à leur faible nombre par un héroïsme admirable. Mais il fallait combler les brèches et créer de toutes pièces des écoles d'officiers. Tâche ardue qui nécessitait des connaissances étendues, une expérience des choses de la guerre, doublée d'une sorte de vœux prophétiques sur l'avenir, pour mettre les nouveaux officiers à la hauteur d'une mission sans précédent. Il fallait aussi de l'énergie et du cœur pour s'imposer aux candidats-officiers et s'en faire aimer.

Le général Neuvay et ses collaborateurs furent les hommes de cette situation, comme l'école créée et dirigée dans le vieux château du cardinal de Bourbon, à Gaillon, fut à la hauteur de ses destinées. Ses élèves furent, dès 1915, des combattants volontaires dont l'énergie variait de 18 à 40 ans. C'étaient des magistrats, des industriels, des notaires, des avocats, des ingénieurs, des commerçants, des professeurs, des employés, des officiers de marine. Ils avaient fait le coup de feu sur le front. On leur demandait plus: quitter les tranchées quelque temps. Accepter une formation aussi dure qu'intensive. Puis, celle terminée, retourner face à l'ennemi pour conduire les soldats. « Ah, les braves gens! » est écrit devant leur monument, leur chef, le général Neuvay: « Pourquoi tant-on oisif de les préparer avant l'heure des combats? »

Question douloureuse, à laquelle le Roi avait répondu à l'avance quand, dans son discours du 21 juillet, il rappela au pays qu'une vigilance rigoureuse s'impose pour notre sécurité extérieure.

La glorieuse école de Gaillon continue, actuellement, à fonctionner au camp de Beverloo.

## Le centenaire des « Trois Glorieuses »

Le Gouvernement a décidé de célébrer sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, le centième anniversaire des « Trois Glorieuses ». Cette cérémonie aura lieu le mardi 29 juillet, à 16 heures, en présence de M. le Président de la République.

Un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie et un peloton de la Garde Républicaine rendront les honneurs au chef de l'Etat.

Quand le Président de la République aura pris place sur l'estrade officielle, le drapeau tricolore sera hissé au sommet d'un mat, haut de 12 mètres. Cette manifestation est destinée à commémorer l'adoption définitive des trois couleurs; depuis cent ans en effet, et sans interruption, le drapeau tricolore est le drapeau de la France.

Des discours seront prononcés par M. Jean de Castellane, président du Conseil municipal de Paris et par M. André Tardieu, président du Conseil des ministres.

## La Semaine Sociale de Marseille s'est ouverte hier par une magistrale leçon inaugurale de M. Eugène Duthoit sur le problème social aux Colonies

Marseille, 28 juillet. — La 23<sup>me</sup> session des Semaines Sociales de France s'est ouverte aujourd'hui à Marseille.

Plus de 1.200 auditeurs y participent, venus de toutes les régions de la France. Avant que s'ouvrent les travaux, des Semaines ont assisté en l'église St-Joseph à la messe du St-Esprit, au cours de laquelle Mgr Dubourg, évêque de Marseille, a prononcé une allocution.

A 9 h., les auditeurs se réunissent à l'école de Provence dont les locaux ont été mis à leur disposition.

### LA LEÇON D'OUVREURE DE M. EUGÈNE DUTHOIT

Comment se pose le problème social dans les pays de colonisation

M. Eugène Duthoit, l'éminent président de la Commission générale des Semaines Sociales, doyen de la Faculté catholique de



M. Eugène DUTHOIT

droit de Lille, a ouvert la première réunion par un magistral exposé. Il a montré comment se pose le problème social dans les pays de colonisation.

Voici en abrégé cette leçon du distingué sociologue.

La colonisation est l'acte d'occupation permanente par une puissance, de territoires déjà plus ou moins occupés par des populations indigènes. Toute intervention coloniale crée une existence commune entre une société indigène et une métropole représentée par des fonctionnaires et des colons. Comment faire concourir une telle « symbiose » (vie en commun) au bien commun?

Problème complexe, que la Semaine Sociale va étudier à la lumière de la doctrine catholique

### Une saute de vent fait chavirer une barque et cause la mort de six personnes

Caen, 28 juillet. — En face de la station de Luc-sur-Mer, une saute de vent a fait chavirer une embarcation; six personnes qui l'occupaient, une seule a pu être sauvée par une barque qui s'était portée aux secours des naufragés. Mais fatigués et à bout de souffle, les autres, dont trois Parisiens en villégiature, se laisseront couler avant l'arrivée des sauveteurs.

Une famille parisienne, composée de M<sup>lle</sup> Bouysson, domiciliée, 46, rue d'Alsée, à Paris, de son genre et de sa fille, M<sup>lle</sup> Clergeon, domiciliée également rue d'Alsée, et de leur fils, Marcel, 14 ans, était venue passer les vacances dans une villa de Luc-sur-Mer, située route de Luc.

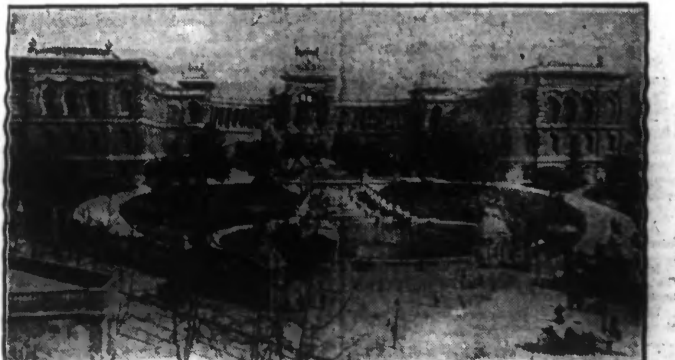
M. Lehericy, le propriétaire de la villa, M. Lehericy, qui possédait une petite barque de pêche proposa, comme c'était le dernier dimanche que la famille devait passer sur la côte, une promenade en mer. Il s'agissait de conduire l'embarcation devant Luc au lieu-dit 12<sup>e</sup> « Corps de Garde », afin qu'elle fût prête pour la marée suivante.

M. Lehericy s'embarqua avec ses deux matelots, MM. Alphonse Flandard et Henri Blin, tous deux domiciliés à Lion, et M. Clergeon qui décida, après quelques hésitations, sa femme à venir avec lui ainsi que le jeune Marcel.

La mer était très calme, M. Lehericy hissa la voile et on arriva, sans encombre, devant le « Corps de Garde ». Là, une saute de vent amena l'accident qui devait faire cinq victimes. Voici d'après M. Blin, l'enquête recueillie, comment se produisit le naufrage:

« Avec la saute de vent, la voile s'est brusquement tendue et la barque s'est retournée, nous précipitant tous les six à la mer. » Nous avons pu saisir les bords de l'embarcation retournée. Fatiguée la première M<sup>lle</sup> Clergeon lâcha prise et disparut, suivie de près par son mari et son fils. Le matelot Flandard se noya également rapidement.

» Pourtant de la page de Luc, deux jeunes gens, MM. Clément et Georges Mathieu, âgés de 16 et 13 ans et domiciliés à Neuilly-sur-Seine, avaient vu le drame. Comme ils étaient eux-mêmes en barque le long du rivage, ils tâchèrent de repêcher notre embarcation malheureusement ils ne purent que me recueillir alors que j'étais à bout de souffle. Peu de secondes auparavant, mon patron Lehericy, qui pourtant les voyait venir, avait lui-même coulé.



LE PALAIS LONGCHAMPS A MARSEILLE

(Photo Manna)

## Le tremblement de terre d'Italie



UNE MAISON DÉTRUITE A MELITO, OÙ, COMME NOUS L'AVONS DIT, ON VIENT DE RETROUVER VIVANTS TROIS PETITES FILLES, QUE LE ROI D'ITALIE, EST AUSSITÔT ALLÉ VOIR. (W.W.P.)

doit les principes universels s'appliquent à toutes les formes de la vie sociale.

LA POSITION DU PROBLEME

La moitié des terres qui couvrent la surface du globe, les deux cinquièmes de l'humanité sont aujourd'hui soumis au régime colonial: source de graves responsabilités pour les peuples colonisateurs, en particulier pour la France, seconde puissance coloniale du monde, chargés non seulement de faire valoir des richesses, mais d'orienter la politique coloniale selon sa vraie fin.

Il y a un problème social particulier aux colonies, car toute intervention coloniale implique que deux civilisations, étrangères jusque-là l'une à l'autre, s'emboutent et s'ajustent: cette pénétration de l'une dans l'autre ouvre une crise sociale.

Cette crise est en première ligne une crise de population. Comment conserver la vie des indigènes, aux prises avec de redoutables fléaux? C'est aussi une crise de la famille indigène, dont le statut traditionnel est ébranlé par le nouvel état de choses.

Une crise de propriétés s'y mêle: comment harmoniser les modifications que le pouvoir apporte au régime indigène, avec le respect de la coutume et le souci du progrès culturel? L'autorité elle-même subit une crise, du fait de la déchéance, tout au moins de la diminution, du pouvoir effectif des chefs indigènes.

Les rapports quotidiens sont souvent contrariés tant par les préjugés des indigènes que par les fausses manœuvres de leurs nouveaux maîtres.

Un commencement d'industrialisation s'accomplit, et le problème des salaires, avec des données qui rappellent les déplorables abus des premiers temps de l'ère industrielle en Europe. La propagande communiste exploite ces abus et essaie d'allumer dans les colonies des foyers d'insurrection.

N'oublions pas la crise religieuse qui nat de l'ébranlement des croyances traditionnelles parmi les indigènes. Apportons-nous du moins les sources d'un renouveau religieux?

Pourt-il désespérer de conquérir une crise si aiguë et si étendue? Non certes! L'abandon des colonies par les métropoles serait une déplorable solution qui plongerait les pays de colonisation dans un état d'anarchie pire que leur condition primitive.

2<sup>e</sup> Requetes et suggestions tirées de la doctrine catholique

Famille d'abord. — Cette vérité liminaire est vraie aux colonies aussi bien que dans les métropoles. Il convient donc que peu à peu le statut de la famille chrétienne, comportant l'union monogamique et indissoluble, prévale dans les sociétés indigènes, quelles que soient les coutumes antérieures et quels que soient aussi les détestables exemples qu'apportent certains représentants de civilisations réputées plus parfaites.

Organisation du travail selon les requêtes des principes chrétiens. — L'Encyclopédie « Rerum Novarum » n'a pas été seulement promulguée pour



L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA GARDE A MARSEILLE

(Photo Manna)

les sociétés de la vieille Europe. Les vérités qu'elle enseigne ont une portée universelle. Il faut donc que le traitement de la mafia-droiture indigène se conforme à des prescriptions basées sur le principe de l'éminente dignité de la personne humaine.

Méthodes de gouvernement, d'administration; régimes de tenures agricoles. — Ici l'Eglise s'abstient de prononcer des jugements de valeur; mais elle rappelle certaines vérités toujours nécessaires, comme l'obligation d'adapter les formes de gouvernement et d'administration, ainsi que les régimes fonciers, au bien commun.

Assés encourage-t-elle la constitution des classes indigènes et donne-t-elle personnellement l'exemple en suscitant un clergé indigène.

### CONCLUSION

Au fond du problème social aux colonies surgit un problème religieux. Il s'agit de savoir si la puissance colonisatrice va essayer d'établir une discipline sociale et une civilisation nouvelle dans un milieu qui serait en quelque sorte vide de tout contenu religieux, à vouloir tenter ce dessein absolument irréalisable, la colonisation se condamnerait elle-même. Elle s'exposerait à ce reproche d'un vieux chef: « Les blancs nous ont